



# Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 Mai 2016

Les actionnaires de la société **TIMAR**, **Société Anonyme** au capital de **30.110.000,00 de dirhams**, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu au siège social de la société sis à **Casablanca**, **Immeuble N°1**, **Rue 1**, **Quartier Oukacha Ain Sebaâ** pour le :

## Mardi 17 Mai 2016 à 10 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice 2015.
- Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015
- Approbation des comptes et les états de synthèse de l'exercice 2015.
- Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour l'exercice 2016.
- Quitus à conférer aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
- Pouvoir à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.
- Questions diverses.

#### **IMPORTANT:**

- Pour participer à cette Assemblée Générale, il est nécessaire de justifier de sa qualité d'actionnaire pour :
  - <u>Les propriétaires d'actions au porteur</u> doivent déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant sa qualité d'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui **5 jours** au moins avant la date de la tenue de l'assemblée générale
- Les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard 5 jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale.
- La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée par les actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de **10 jours** à compter de la publication du présent avis de convocation.
- Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège de la société 15 jours avant la tenue de l'A.G.O.
- Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire. Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## PROJET DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MAI 2016 À 10 HEURES

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir :

#### Une perte nette comptable de DHS 14.040.379,78

En conséquence, l'assemblée donne quitus entier définitif et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2015.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

• Report à nouveau 34.520.767,34 DHS
• Perte nette de l'exercice 2015 «14.040.379,78» DHS

Total 20.480.387,56 DHS

Réserve Légale
Dividendes

• Report à nouveau 20.480.387,56 DHS

Ainsi, l'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à « 14.040.379,78 » DHS.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2016 à **600.000,00 DHS** nets d'impôts.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier définitif et sans réserve aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2015.

#### CINQUIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, ou d'une copie ou d'un extrait du présent procès – verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.